

Passeport gratuit

Dans certains cas, il est possible d'établir ou de remplacer gratuitement son passeport.

- Le titulaire a changé d'état civil ou s'il souhaite mentionner un nom d'usage, de mariage ou de veuvage,
- Le titulaire a changé d'adresse,
- Le passeport précédent a été établi pour une durée de 5 ans (inscription d'enfants mineurs sur le passeport d'un parent) alors que les droits de timbres ont été acquittés pour 10 ans.
- Le passeport ne comporte plus de feuillets disponibles pour les visas,
- Le titulaire possède un passeport ancien modèle (dit "Delphine") délivré par les autorités après le 25 octobre 2005 et s'il apporte la preuve par tout justificatif :
d'un déplacement à venir pour les États-Unis,
ou d'un transit à venir par les États-Unis.
- L'administration a commis une erreur lors de son établissement,

Formalités

Les formalités sont les mêmes que pour un renouvellement de passeport, hormis le timbre fiscal dont le demandeur n'a pas à s'acquitter.

Durée de validité

Identique à la durée restant à courir sur le passeport remplacé.